

Reprise de la séance

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

L'ordre du jour rappelle:

La Chambre, en comité, reprend l'examen des bills nos 111 à 114, 119 à 129, 132 à 146, 149 à 168, 170, 171, 178 à 187.

M. l'Orateur: Est-il nécessaire de présenter une motion? Je crois que la motion a été présentée la dernière fois que ces bills ont été étudiés. Je ne crois pas qu'on en ait ajouté depuis la présentation de la motion. Je crois donc que l'ordre du jour appelle la formation de la Chambre en comité.

EMILY RITA ROWLANDS SIMPSON

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Dion, reprend l'examen du bill n° 111, présenté par M. Winkler et tendant à faire droit à Emily Rita Rowlands Simpson.

M. le président: Le comité désire-t-il étudier ces projets de loi collectivement ou séparément?

M. Knowles: Un à un, et article par article. Sur l'article 1—*Dissolution du mariage*.

M. Knowles: Lors de l'examen de l'article 1, je ferai observer que nous avons abordé l'examen du projet de loi mardi soir, mais le parrain n'avait pas alors la réponse à toutes les questions qui lui étaient posées. Depuis, j'ai parcouru les témoignages relatifs à cette cause, de sorte que je n'ai pas à poser de nouvelles questions au parrain du bill. Cependant, j'estime que le comité devrait prendre le temps d'étudier la nature des projets de loi que nous adoptons. Ce que j'en dis s'applique au bill n° 111. Comme je l'ai déjà dit, si la Chambre veut que nous accomplissions ce travail, il convient de le faire sérieusement.

Dans cette affaire, il me semble, après considération des témoignages, que M^{me} Simpson a certainement droit de divorcer de son mari. D'après les témoignages, il s'est conduit de telle sorte que, moi en tout cas, je n'oserais demander à sa femme de continuer à vivre sous le même toit que lui ou de rester mariée avec lui.

Si le bill était mis aux voix, je l'appuierais, mais je dois dire que je reste assez surpris de la nature de la preuve sur laquelle on se fonde pour accorder le divorce. Je n'entends pas entrer dans les détails de la preuve, mais si j'étais avocat et que j'eusse à plaider la cause devant un tribunal, je n'aurais pas le moindre espoir de réussir, eu égard à la preuve fournie.

M. McLure: Pour des honoraires, vous tenteriez de réussir n'importe quoi.

M. Knowles: Je ne suis pas avocat et, si je l'étais, ce ne serait pas mon genre. Je propose aux honorables députés de se procurer les témoignages dans cette affaire et de les lire, en particulier la page 9. Ils conviendront volontiers avec moi, je pense, qu'il semble qu'on ait cherché à monter soigneusement une preuve d'adultère contre Simpson. Je ne doute pas qu'il ait fait bien des choses qu'il n'aurait pas dû faire, mais, dans le cas qui nous occupe, il semble qu'il s'agisse bien d'un coup monté. Je le répète, voilà un des dilemmes qui se posent à nous dans cette sorte d'affaire. Voilà une des raisons pour lesquelles j'estime que le Parlement n'est pas l'organisme qu'il faut pour en connaître. Je vois ici un cas qui relève des tribunaux.

M. Coldwell: Comme je l'ai dit l'autre soir, il y a des années qu'à l'instar de bien d'autres membres de la Chambre, j'en suis sûr, je refuse de passer mon temps à lire les témoignages soumis à l'égard de tous ces bills de divorce dont la Chambre est saisie. Bien que j'aie été plutôt occupé ces jours derniers, j'ai changé de ligne de conduite, et pour la première fois depuis assez longtemps j'ai pris connaissance des témoignages soumis dans quelques-uns de ces cas.

Comme l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre l'a déclaré, la Chambre devrait étudier attentivement le projet de loi dont elle est saisie avant de l'adopter. Il s'agit d'un cas où l'on a eu recours à des enquêteurs ou détectives, et où deux de ces derniers ont rendu témoignage. Dans le cas à l'étude voici les questions que le secrétaire du comité a posées au témoin:

D. Quel est votre nom?—R. Clarence Melvin Simpson.

D. Quel est votre âge?—R. Soixante et un ans.

D. Où habitez-vous?—R. A Fonthill (Ontario).

D. Quelle est votre occupation?—R. Enquêteur.

Puis M. Harvey a posé au témoin les questions suivantes:

D. Monsieur Simpson, êtes-vous propriétaire d'*Employers Agency Investigators Limited*?—R. Oui, je le suis.

D. Vous n'êtes pas parent avec la requérante?—R. Non.

D. Ni avec le défendeur?—R. C'est une simple coïncidence.

D. Avez-vous eu l'occasion d'être employé par M^{me} Simpson pour faire enquête sur l'activité de son mari?—R. Oui.

D. Voulez-vous regarder cette photographie et dire si vous avez vu cette personne?—R. C'est une photographie d'un homme que M^{me} Simpson a reconnu comme son mari, M. Simpson, ainsi qu'elle me l'a dit le 22 août dans la salle d'entrée de l'hôtel Laurentien.